

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

②

N° 80 03878

⑤④ Sac pour le lavage de rideaux, voilages et similaires.

⑤① Classification internationale (Int. Cl. 3). D 06 F 35/00; A 47 H 23/00; B 65 D 27/24.

②② Date de dépôt..... 18 février 1980.

③③ ③② ③① Priorité revendiquée :

④① Date de la mise à la disposition du
public de la demande..... B.O.P.I. — « Listes » n° 34 du 21-8-1981.

⑦① Déposant : MARTINON Gérard Raymond, DAYME Jean-Louis et MARTINON Roger Jean,
résidant en France.

⑦② Invention de : Gérard Raymond Martinon, Jean-Louis Dayme et Roger Jean Martinon.

⑦③ Titulaire : *Idem* ⑦①

⑦④ Mandataire : Cabinet Germain et Maureau, Le Britannia, Tour C,
20, bd E.-Déruelle, 69003 Lyon.

La présente invention concerne un sac pour le lavage de rideaux, voilages, et similaires.

Il est courant d'utiliser des sacs pour le lavage du linge à la machine, notamment lorsqu'il s'agit d'articles
5 fragiles risquant d'être déchirés par les tambours des machines. Pour ne pas gêner le passage des produits de lavage, ces sacs, qui sont munis d'un cordonnet coulissant de fermeture, sont généralement réalisés en un tissu du type filet.

10 Naturellement, pour le lavage des rideaux et voilages, il est prudent d'utiliser ces types de sacs. Cependant, cette précaution ne dispense pas du retrait des crochets ou agrafes dont sont équipées les têtes de rideaux et voilages pour
15 leur suspension, et ce retrait et surtout, leur remise en place, sont des opérations longues et fastidieuses.

La présente invention vise à remédier à cet inconvénient.

A cet effet, dans le sac qu'elle concerne et qui est
20 du type précité, c'est-à-dire dont l'orifice est muni d'un cordonnet de fermeture, il est prévu, un second cordonnet coulissant de fermeture disposé à une distance telle du premier qu'il ménage près de l'orifice du sac, un compartiment auxiliaire apte à loger les têtes de rideaux encore équipées
25 de leurs crochets ou agrafes.

A l'intérieur de ce compartiment, les têtes sont suffisamment tenues pour éliminer tout risque de détérioration des rideaux ou voilages par les crochets ou agrafes.

De toute façon, l'invention sera bien comprise à
30 l'aide de la description qui suit en référence au dessin schématique annexé représentant, à titre d'exemple non limitatif, une forme d'exécution de ce sac :

Figure 1 en est une vue à plat avant remplissage ;

Figure 2 en est une vue similaire à figure 1 après
35 remplissage.

Comme le montre le dessin, ce sac 2 est du type dont l'orifice 3 est bordé par un cordonnet 4 coulissant dans une

gaine 5 aménagée à la périphérie de l'orifice 3.

Comme cela est le cas pour les sacs de lavage connus, il est avantageusement réalisé en un tissu du type filet.

5 Selon l'invention, il est prévu, un second cordonnet 6 coulissant dans une seconde gaine 7 rapportée sur le sac 2 à une distance de la gaine 5 telle qu'en position de fermeture des deux cordonnets 4 et 6, est ménagé un compartiment auxiliaire 8 apte à loger une tête de rideau ou de
10 voilage encore équipée de ses crochets ou agrafes de suspension.

On conçoit aisément que le serrage des têtes de rideaux ou voilages entre les cordonnets 4 et 6 comme
15 illustré sur la figure 2 a pour effet d'empêcher les mouvements libres de ces têtes à l'intérieur du sac 2 et d'éliminer ainsi tout risque de détérioration des rideaux ou voilages par frottement sur eux des crochets ou agrafes dont sont équipées les têtes de rideaux.

Ce sac permet donc de laver les têtes de rideaux et
20 voilages non défroncées en toute sécurité et sans avoir à retirer préalablement leurs crochets ou agrafes de suspension;

Il suffit en effet d'engager les rideaux dans le sac après les avoir repliés et de serrer le second cordonnet 6 en ayant soin de maintenir les têtes de rideaux
25 équipées de leurs crochets ou agrafes en amont de ce cordonnet. Ensuite, il n'y aura plus qu'à serrer le cordonnet coulissant 4 qui borde l'orifice 3 du sac 2.

Il en résulte donc un avantage considérable car si le retrait de ces crochets ou agrafes ne pose généralement
30 pas de problème, il n'en est pas de même pour leur remise en place qui nécessite l'adoption d'un nombre de crochets ou agrafes déterminé par l'équipement de la tringle à laquelle doit être suspendu le rideau avec évidemment adoption d'un intervalle régulier entre intervalles dont la
35 valeur dépend évidemment du nombre précité.

Comme il va de soi, et comme il ressort de ce qui précède, l'invention ne se limite pas à la seule forme

d'exécution de ce sac de lavage qui a été décrite ci-dessus à titre d'exemple non limitatif ; elle en embrasse, au contraire, toutes les variantes de réalisation.

- REVENDEICATIONS -

1. - Sac pour le lavage de rideaux, voilages et similaires, du type de ceux dont l'orifice est équipé d'un cordonnet coulissant de fermeture, caractérisé en ce qu'il est prévu un second cordonnet coulissant de fermeture disposé à une distance telle du premier qu'il ménage près de l'orifice du sac un compartiment auxiliaire apte à loger les têtes de rideaux non défroncées et encore équipées de leurs crochets ou agrafes.
2. - Sac pour le lavage de rideaux, caractérisé en ce qu'il est réalisé en tissu du type filet.

